

## Commentaire: les Etats Généraux et l'assemblée Constituante

Par **kiwi25**, le **20/03/2010** à **13:04**

Bonjour à tous !

Voilà j'ai un petit service à vous demander. Je passe un oral en Histoire du Droit mardi et j'ai déjà fait mon ébauche de plan, mon intro etc ... Néanmoins, je sollicite votre aide en ce qui concerne l'ébauche de plan. En effet, ayant rattré mon Contrôle Continu ce semestre, j'espère vraiment pouvoir me rattraper avec cet oral.

Je vous copie le texte :

Talleyrand, Mémoires. 1754-1815; Chapitre VI: Les Etats Generaux et l'Assemblée constituante, 1788-1791.

"La députation du troisième ordre, avant d'avoir triomphé des deux autres, s'était occupé de dresser une Déclaration de Droits, à l'imitation de celle que les colonies anglaises avaient faites, lorsqu'elles avaient proclamé leur indépendance. on continua de s'en occuper après la fusion des ordres. Cette déclaration n'était autre chose qu'une théorie sur l'égalité, théorie qui se réduisait à ceci :

"Il n'y a de différence réelle, et il ne doit y avoir de distinctions permanentes entre les hommes que celles qui tiennent au mérite personnel. Les distinctions qui viennent des emplois sont accidentelles et doivent être temporaires pour que le droit de chacun à y prétendre ne soit pas illusoire. le peuple est la source de tout pouvoir politique comme il en est à la fin. A lui seul appartient la souveraineté. ce qu'il veut est la loi; et rien n'est la loi que ce qu'il veut. S'il ne peut exercer lui-même sa souveraineté, cela arrive lorsqu'il est trop nombreux pour se réunir, il la fait exercer par des représentants de son choix, lesquels peuvent tout ce qu'il pourrait lui-même, et dont le pouvoir est par conséquent sans bornes."

L'incompatibilité d'une monarchie héréditaire avec l'application d'une pareille était palpable. Cependant l'Assemblée voulait de bonne foi conserver la monarchie et y appliquer la républicaine théorie qui s'était emparée de toutes les têtes. Elle ne soupçonnait même pas qu'il y eut des difficultés à les concilier, tant l'ignorance est présomptueuse, et tant les passions aveuglent!

Par la plus hardie et plus insolente des usurpations, l'Assemblée s'arroge de l'exercice de cette souveraineté qu'elle attribue au peuple. Elle se déclare Constituante, c'est à dire du droit de détruire tout ce qui existe, et d'y substituer tout ce qui lui plaira."

Je vous propose donc une ébauche de Plan:

I) La théorie de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen :

A) L'égalité pour tous

B) Du statut de sujet à celui de citoyen

II) La pratique de la DDHC :

A) Incompatibilité Monarchie/Démocratie

B) Usurpation de la souveraineté du peuple

Je sais que mon étude de texte est très linéaire. Qu'en pensez vous ? Est ce trop simple ?  
Mes parties seront elles trop disproportionnées ?

Je vous remercie par avance Smile

Par **Darkberry**, le **20/03/2010 à 13:50**

Alors déjà je te souhaite bonne chance pour ton oral =)

Alors mon avis à moi c'est que ton I/ A) et I/ B) ont l'air un peu pareil. Enfin pour moi "du statut de sujet à celui de citoyen" rentre dans "l'égalité pour tous", mais après ce n'est que mon avis.

Sinon ton grand deux est pas mal, (mais je ne suis qu'en première année comme toi alors je

ne suis pas de source fiable) Image not found or type unknown

Enfin voilà après je n'ai pas entièrement tout lu et je ne me suis pas focalisé dessus donc si

jamais j'ai d'autres idées par la suite je te les ferais savoir Image not found or type unknown